

FORUM : PNUE

QUESTION : *Protéger les minorités face au changement climatique.*

SOUMIS PAR : CHINE

Se déclarant gravement préoccupé par les changements environnementaux qui sont l'un des principaux facteurs de migrations et de déplacements de populations dans le monde

Remarquant que les populations les plus à même à être victimes du changement climatique sont les pays de l'hémisphère Sud et plus précisément le continent Africain qui est l'un des plus touchés par le réchauffement climatique (d'après l'organisation Minority Rights Group (MRG))

Conscient des difficultés et de la longueur des pourparlers entre les différents acteurs de ce problème cruciale pour notre futur commun

Rappelant que la Chine s'engage de manière engagée depuis plusieurs années en signant des accords internationaux pour baisser nos émission de gaz à effet de serre en 2014 et notamment en 2015 lors de la COP21 à Paris

Stipulant que chaque populations a le droit de posséder des infrastructures solides pour contrer les problèmes des changements climatiques

Voulant absolument aider les minorités des pays touchées par les changements climatiques

Demandant avec intérêt à tous les Etats Membres, aux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et aux organismes des Nations Unies d'apporter leur plein appui à la Mission des Nations Unies pour la création d'un fond commun de solidarité climatique pour financer les nouvelles infrastructures moins polluantes dans les pays en besoin

Observant avec regret l'épée de Damoclès que nous avons tous au-dessus de la tête dûs au changement climatique

Mettant donc en avant le besoin d'instaurer un droit d'ingérence climatique pour pouvoir aider rapidement les territoires et populations en danger et obliger les membres du FCSC à agir pour les autres signataires dans le besoin

1. Déclare que certaines minorités et notamment celle venant d'Afrique méritent d'être aidées durablement contre les changements climatiques

2. Propose de participer activement à la création d'un fond commun de solidarité climatique (FCSC)

3. Souligne que les pays bénéficiant des aides du FCSC seront seuls bénéficiaires de leurs nouvelles infrastructures et en contre parties s'engagent sur une durée de 10 ans révolus dans le programme du FCSC afin de continuer leurs collaborations avec les membres du FCSC

4. Propose de mettre en place un droit d'ingérence climatique ou autrement dit le droit pour n'importe quel membre du FCSC d'agir rapidement et sans conditions dans un autre pays membre du FCSC pour régler le problème actuel de l'inaction climatique

5. Signale vouloir discuter avec nos homologues du monde entier pour pouvoir mettre en place une action multilatérale et rapide dans le but de vivre dans un monde meilleur.